



Québec, le 23 septembre 2004

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc
 dans le secteur du parc national d'Oka**
N/Réf. : 6500-1502-02

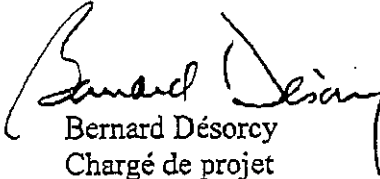
Madame,

À la suite de votre correspondance du 22 septembre dernier, j'ai effectué les vérifications requises au sein du ministère relativement à la question suivante :

« La *Loi sur les parcs* telle qu'amendée en juin 2004 s'applique-t-elle au projet de Pipelines Trans-Nord inc. qui a été initié avant la modification de la loi ? ».

Nous considérons que la *Loi sur les parcs* s'applique à cette situation et en ce sens, nous répondons oui à la question posée.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Bernard Désorcy
Chargé de projet